

Manuel des activités de l'entraîneur du programme Acro CAN



**FREESTYLE
SKI
ACROBATIQUE**

ASSOCIATION CANADIENNE DE SKI ACROBATIQUE

Édition 2012 :

Révisé le 27 juin 2012

Ébauche

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
DESCRIPTIONS DE LA STRUCTURE DU NOUVEAU PNCE	5
PROGRAMMES D'ENTRAÎNEMENT ACRO CAN	6
PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE DES ENTRAÎNEURS.....	6
DESCRIPTIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME :	8
ÉQUIVALENCES ET PLANS DE TRANSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DES ENTRAÎNEURS	9
ÉQUIVALENCES DES MODULES MULTISPORTS DU PNCE :.....	9
CHEMINEMENT DES ENTRAÎNEURS D'ACRO CAN : ÉQUIVALENCES TECHNIQUES ET PLAN DE TRANSITION	10
FORMATION DES MAF, DES AF ET DES ÉVALUATEURS.....	12
CONDITIONS POUR ÊTRE MAF, AF ET ÉVALUATEURS.....	13
PROCESSUS DE CERTIFICATION DES ANIMATEURS-FORMATEURS.....	16
RESPONSABILITÉS DE L'AF.....	19
PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'ÉVALUATEUR	20
RESPONSABILITÉS DE L'ÉVALUATEUR	23
MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS.....	24
RESPONSABILITÉS DES MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS.....	25
RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS, DES AF, DES MAF ET DES ÉVALUATEURS	27
ÉCHELLE SALARIALE DES ENTRAÎNEURS	27
ÉCHELLE SALARIALE DES ANIMATEURS-FORMATEURS	28
ÉCHELLE SALARIALE DES MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS.....	30
ÉCHELLE SALARIALE DES ÉVALUATEURS	31
LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE SUR LES DÉPENSES DE L'ACSA	32
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER TECHNIQUE.....	33
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DU COURS.....	33
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES COURS.....	34
PLANIFICATION DE L'ATELIER TECHNIQUE	35
MOMENT OÙ DONNER LES MODULES	35
LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER.....	36
GESTION APRÈS LE COURS	38
ADHÉSION ET ASSURANCE.....	39
ACCIDENTS.....	39
ANNEXES	Error! Bookmark not defined.



INTRODUCTION

L'objectif du présent document consiste à fournir des lignes directrices qui serviront à l'Association canadienne de ski acrobatique (ACSA) et aux organismes provinciaux de sport (OPS) lors des activités de mise en œuvre de leur programme des entraîneurs.

La grande qualité des programmes de formation des entraîneurs de l'ACSA favorisera l'excellence du développement des athlètes au cours des prochaines années. Afin que les programmes Acro CAN auxquels participent les skieurs soient de qualité uniforme, l'ACSA doit :

- ✓ Augmenter le nombre d'entraîneurs certifiés et accrédités au Canada;
- ✓ Augmenter l'importance du développement professionnel chez les entraîneurs déjà formés et certifiés par les nouveaux modules de l'ACSA et du PNCE dans les ateliers, les séminaires et les processus d'évaluation;
- ✓ Introduire des méthodes pour repérer les entraîneurs de haute performance potentiels
- ✓ Utiliser les mécanismes de contrôle de la qualité dans tous les aspects de l'entraînement, dont l'accréditation des entraîneurs et le développement des entraîneurs, des animateurs-formateurs et des évaluateurs.

Pour répondre à ces exigences, l'ACSA doit planifier et mettre en œuvre des démarches selon un système qui repose sur les modèles du développement à long terme des athlètes et du programme des entraîneurs d'Acro CAN. Ces modèles sont d'ailleurs expliqués de façon détaillée dans la prochaine section du document. Ce système doit être adopté par la communauté de ski acrobatique du Canada et ses membres.

DESCRIPTIONS DE LA STRUCTURE DU NOUVEAU PNCE

Depuis de nombreuses années, l'ACSA effectue le remplacement de sa vieille structure de formation des entraîneurs pour la nouvelle approche Éducation et de formation axées sur les compétences (ÉFAC) du PNCE. Dans cette nouvelle structure, le PNCE a créé un programme composé de trois profils :

- Instruction
- Communautaire
- Compétition

Les entraîneurs de ski acrobatique entrent dans le profil Compétition. Les entraîneurs qui se trouvent dans ce profil ont habituellement de l'expérience en entraînement ou sont d'anciens athlètes de ski acrobatique. La plupart du temps, ils travaillent avec les athlètes pendant une longue période afin d'améliorer leur performance, souvent en vue de les préparer aux compétitions.

Cela dit, ces entraîneurs doivent posséder des compétences et habiletés particulières afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Voici les trois contextes d'entraînement du profil Compétition :

1. Introduction
2. Développent
3. Haute performance

Ces trois contextes correspondent aux phases du modèle de développement à long terme des athlètes (MDLTA) et des programmes Acro CAN de l'ACSA :

Le **profil Compétition, contexte Introduction (Comp-Int)** comprend les phases S'amuser grâce au sport, Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du MDLTA. Sauts et Mini-bosses est le programme S'amuser grâce au sport d'Acro CAN et Freestylerz est le programme adapté d'Apprendre à s'entraîner.

Le **profil Compétition, contexte Développement (Comp-Dév)** comprend les athlètes de la phase S'entraîner à s'entraîner à la phase S'entraîner à la compétition du MDLTA. Le programme Équipe d'Acro CAN a été mis au point afin de soutenir les programmes des athlètes et des entraîneurs du niveau S'entraîner à s'entraîner. Dans le programme Équipe, on définit les normes et les principes directeurs pour le développement et la sélection des athlètes.

Le **profil Compétition, contexte Haute performance (Comp-HP)** est généralement réservé aux phases Apprendre à compétitionner et S'entraîner à gagner du MDLTA, mais il est possible d'initier progressivement un athlète du stade S'entraîner à la compétition au profil Compétition, contexte Haute performance en raison de la fluidité des phases du MDLTA.

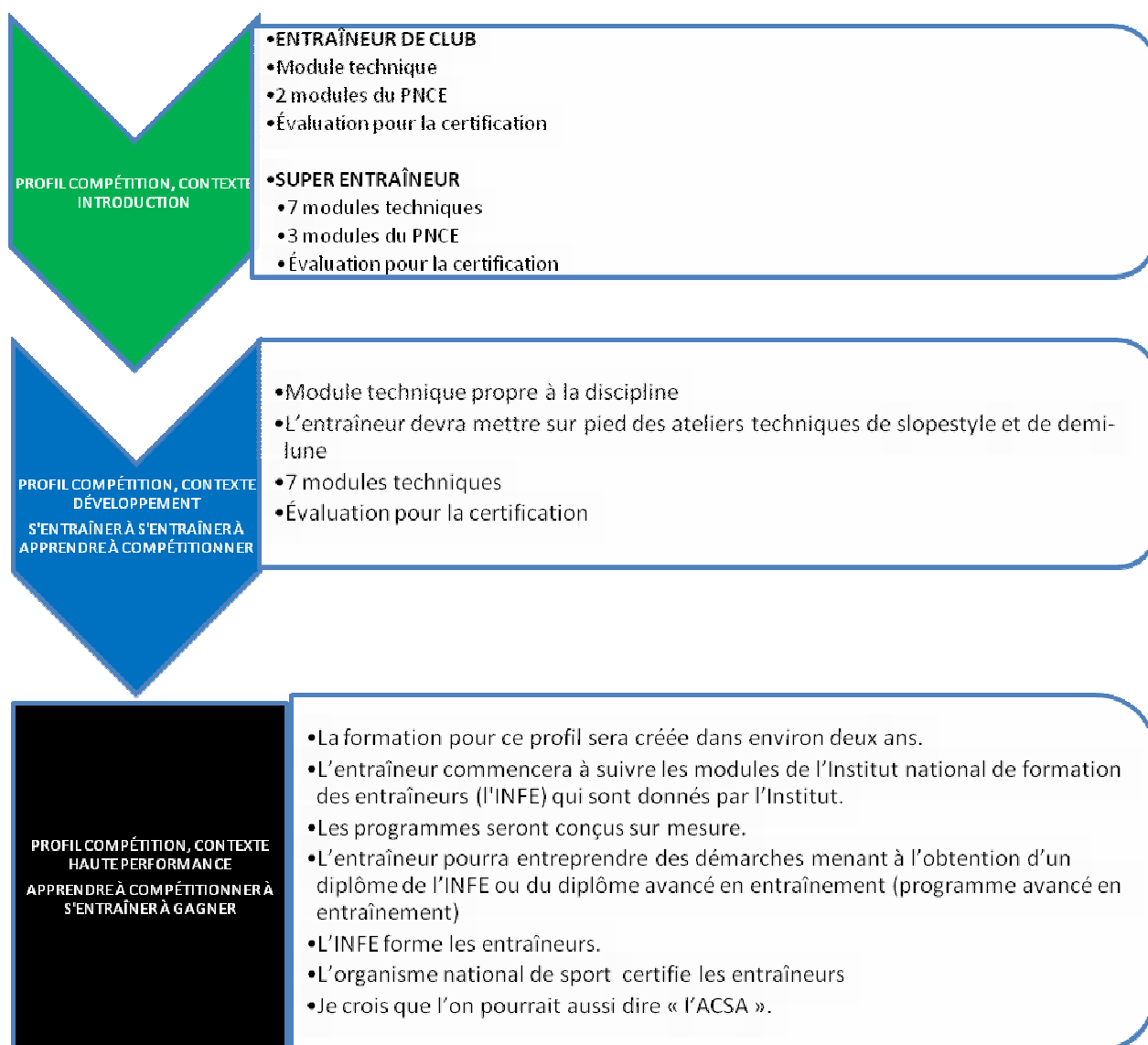
Voici un lien vers le MDLTA actuel de l'ACSA : <http://freestyleski.com/wp/fr/club/ltad/>

PROGRAMMES D'ENTRAÎNEMENT ACRO CAN

Dans la présente section, on décrit le cheminement de certification des entraîneurs de ski acrobatique dans différentes disciplines. Les schémas qui suivent dressent un portrait général de ce cheminement. Il est possible de consulter les descriptions générales complètes du cheminement et les coûts éventuels de formation dans chaque programme au www.freestyleski.com.

PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE DES ENTRAÎNEURS

Dans leur formation, les entraîneurs d'Acro CAN effectuent les programmes suivants :



Pour chaque contexte ou programme, l'entraîneur devra passer par le processus suivant afin de devenir « Certifié » dans le programme auquel il est inscrit :

- ✓ Participer à l'atelier technique
- ✓ Effectuer le stage d'une durée de 2 à 24 mois :
 - Suivre ou terminer les modules multisports en ligne
 - Appliquer les nouvelles connaissances
 - Remplir tous les dossiers et les faire parvenir à l'ACSA pour les faire corriger
- ✓ Animer un atelier sous l'observation du MAF pour l'évaluation finale menant à la certification.

Une fois que le candidat a réussi l'évaluation finale, il devient « Certifié » dans son programme.

PROFIL COMPÉTITION, CONTEXTE INTRODUCTION					
PROGRAMME ENTRAÎNEURS DE CLUB			PROGRAMME SUPER-ENTRAÎNEUR		
MODULE	FORMATION	ÉVALUATION	MODULE	FORMATION	ÉVALUATION
Module d'entraîneur de club			Module Sauts 1		
Introduction à la partie A		AUCUN	Module Sauts 2		
Introduction à la partie B		AUCUN	Module Sauts 3A		
Envoi du portfolio à l'ACSA	AUCUN		Module Sauts 3B		
			Module Sauts 4A		
			Module Sauts 4B		
			Sauts 4C (doubles)	AUCUN	
			Module de ski technique 1		
			Module de ski technique 2		
			Module demi-lune et parc à neige		
			B : Conception d'un programme de base		AUCUN
			A : Nutrition		AUCUN
			B : Habiletés mentales de base		AUCUN
			Développement des qualités athlétiques		AUCUN

PROFIL COMPÉTITION, CONTEXTE DÉVELOPPEMENT					
TECHNIQUE			MODULES DU PNCE		
MODULE	FORMATION	ÉVALUATION	MODULE	FORMATION	ÉVALUATION
Module sur les bosses			Développement des qualités athlétiques		AUCUN
Module sur la demi-lune			Efficacité en entraînement et en leadership		AUCUN
Module sur le slopestyle			Prévention et récupération		AUCUN
Sauts??			Direction d'un sport sans dopage		
Analyse de la performance		AUCUN	Gestion des conflits		
Élaboration d'une séance d'entraînement 2		AUCUN	Psychologie de la performance		AUCUN
Planification de la performance			Prise de décisions éthiques		
Gestion d'un programme de sport					
Envoi du portfolio à l'ACSA	AUCUN				

DESCRIPTIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME :

Pour consulter les descriptions générales du programme de chaque module, cliquez sur le lien suivant :

<http://freestyleski.com/wp/fr/coach/program/>

ÉQUIVALENCES ET PLANS DE TRANSITION DU NOUVEAU PROGRAMME DES ENTRAÎNEURS

Deux domaines s'appliquent à la présente section : le premier est celui des modules multisports du PNCE ou les anciens cours théoriques et le deuxième est celui des cours techniques spécifiques au sport.

ÉQUIVALENCES DES MODULES MULTISPORTS DU PNCE :

Les entraîneurs ne peuvent plus suivre les anciens cours théoriques. Les six modules qui suivent remplacent les anciens cours théoriques des niveaux 1 et 2. L'ACSA a intégré ces modules aux programmes de ski acrobatique Super entraîneur et Entraîneur de club en ski du profil Compétition, contexte Introduction.

NOUVEAUX MODULES MULTISPORTS DU PNCE		COURS THÉORIQUES DE L'ANCIEN PNCE	
Introduction à la compétition, partie A 1. Prise de décisions éthiques 2. Élaboration d'une séance d'entraînement 3. Nutrition	Équivalent	THÉORIE NIVEAU 1	
Introduction à la compétition, partie A 4. Élaboration d'un programme de sport de base 5. L'enseignement et l'apprentissage 6. Habiletés mentales de base	Équivalent	THÉORIE NIVEAU 2	
PROFIL COMPÉTITION, CONTEXTE DÉVELOPPEMENT		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Les entraîneurs qui ont effectué ces deux modules auparavant dans un autre contexte et les entraîneurs qui ont effectué les cours théoriques équivalents 1 et 2 n'ont pas à refaire ces modules. </div>	
Prise de décisions éthiques			
Élaboration d'un programme de sport de base			
PLUS 4 DES 6 MODULES SUIVANTS			
Développement des qualités athlétiques	Équivalent	NIVEAU 3 et une partie des tâches du NIVEAU 4	
Prévention et récupération			
Efficacité en entraînement et en leadership			
Psychologie de la performance			
Gestion des conflits			
Direction d'un sport sans dopage			
HAUTE PERFORMANCE		TÂCHES DES NIVEAUX 4 ET 5	

Notes :

Les entraîneurs du profil Compétition, contexte Développement, et ceux ayant suivi les cours théoriques de l'ancien niveau 3 qui ont terminé les formations Élaboration d'un programme de sport de base, Prise de décisions éthiques (formation et évaluation) et quatre des six modules multisports mentionnés ci-dessus obtiendront automatiquement l'équivalence de la composante des cours théoriques de niveau 3 dans *Le casier*, à la réception de tous les formulaires d'inscription au PNCE.

CHEMINEMENT DES ENTRAÎNEURS D'ACRO CAN : ÉQUIVALENCES TECHNIQUES ET PLAN DE TRANSITION

Les nouveaux modules de l'ACSA ont été créés pour combler des lacunes du développement des athlètes et de leur progression. Ces lacunes sont apparues naturellement au cours des 20 dernières années à cause de la croissance du sport et des nouveautés amenées par les athlètes qui font évoluer le sport. Des mises à jour des modules ont également été effectuées afin qu'ils cadrent avec Acro CAN et le MDLTA de l'ACSA, lesquels n'existaient pas auparavant.

Plan de transition pour les entraîneurs de bosses : Les documents sur les bosses n'ont pas été révisés ni mis à jour depuis le début des cours de bosses il y a plus de 20 ans. Les renseignements contenus dans les modules de ski techniques et l'atelier Bosses Comp-Dév reflètent une philosophie différente sur la technique. De plus, les recommandations qui s'y trouvent concernent les athlètes de la phase S'amuser grâce au sport à la phase S'entraîner à la compétition.

Plan de transition pour les entraîneurs de sauts niveau 2 : Tous les entraîneurs qui détiennent une certification d'entraîneur Sauts niveau 2 de l'ancien système de formation doivent mettre leur certification à jour avant le 30 décembre 2014. Pour connaître les détails de chaque module, veuillez consulter le *Survole des modules de Sauts* dans la section Entraîneurs au www.freestyleski.com.

Les niveaux 2 et 3 en saut de l'ancienne certification avaient été créés pour les sauts traditionnels, dont les sauts droits autour de l'axe horizontal ou vertical et les manœuvres inversées. L'ACSA a mis au point le système des nouveaux modules 1 à 4 pour les entraîneurs de sauts pour leur fournir l'information sur les progressions de manœuvre et des analyses techniques détaillées des figures désaxées. Ce système permettra aux entraîneurs d'avoir les connaissances nécessaires pour faire progresser les athlètes, de manière sécuritaire, dans les disciplines traditionnelles et les nouvelles disciplines. Ces modules cadrent avec le MDLTA et le programme Acro CAN de l'ACSA.

Ils portent sur la gestion du risque et le développement des habiletés chez les athlètes dans les environnements de trampoline, de sac gonflable, de rampe d'eau, de sites de sauts, de bosses et de parc à neige. Au premier abord, suivre ces modules peut sembler être un processus exigeant pour les entraîneurs, mais l'information qui s'y trouve leur est essentielle pour se préparer à enseigner aux skieurs et à les diriger.

La seule équivalence entièrement reconnue dans le nouveau système est la certification de niveau 1 en trampoline de Gymnastique Canada. Cette certification équivaut au nouveau module Sauts 1. Gymnastique Canada ne reconnaît cependant pas Sauts 1 comme une équivalence de leur cours Fondements gymniques pour les entraîneurs de trampoline.

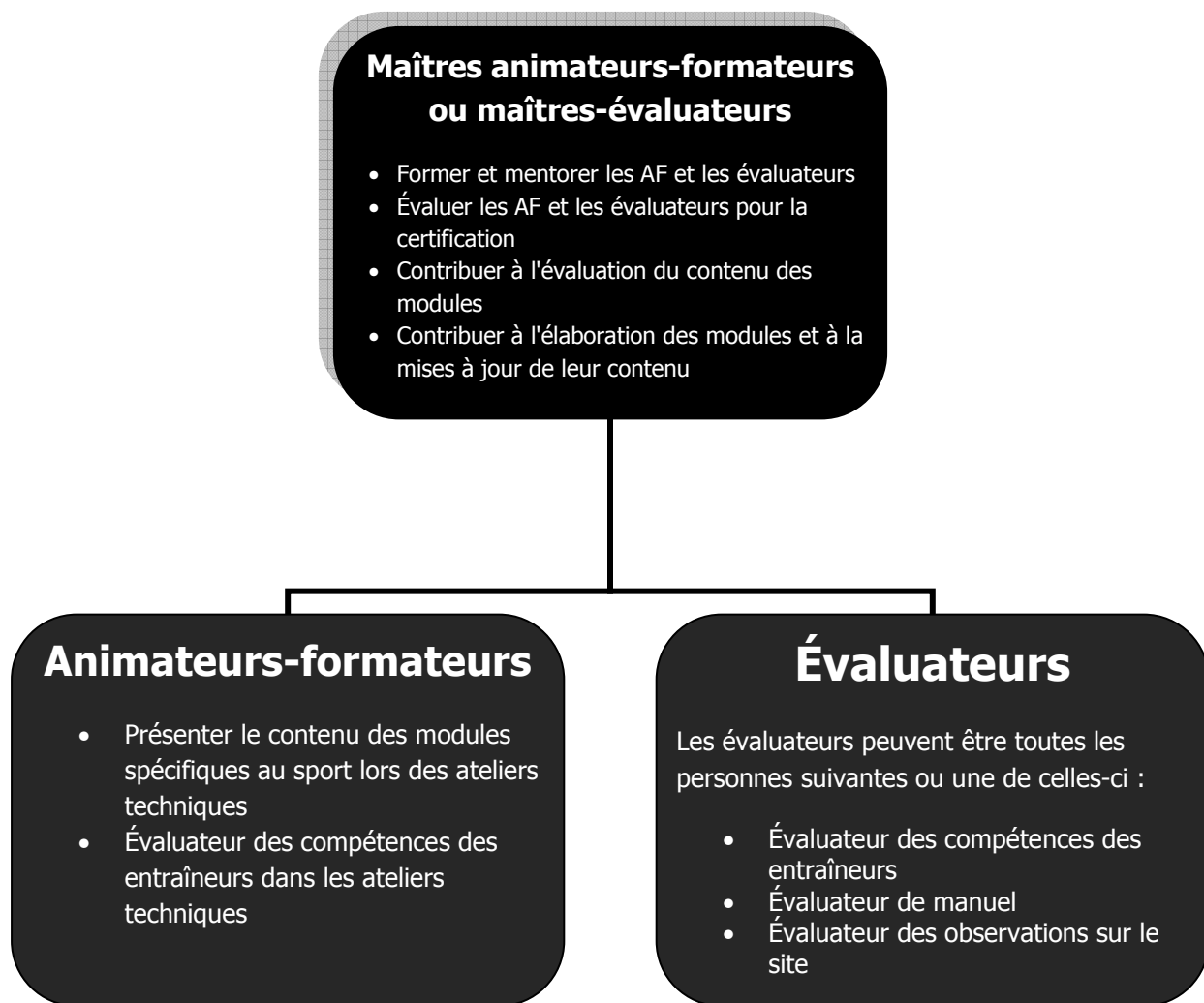
ANCIENNE FORMATION TECHNIQUE DE L'ACSA <i>Si, en ce moment, je possède la certification...</i>	PLAN DE TRANSITION POUR LE NOUVEAU PNCE <i>Je dois effectuer la formation...</i>
Entraîneur de club	MST 1, MST 2 recommandé
Trampoline niveau 1	Trampoline niveau 1 équivaut à Sauts 1 (la formation d'une journée sur les manœuvres Sauts 1 est recommandée avant de suivre Sauts 2)
Niveau 1 : bosses, acroski et sauts	Entraîneur de club, MST 1 recommandé
Bosses niveau 2	MST 1, MST 2, Sauts 1 à 4
Sauts niveau 2 : sur rampe d'eau ou sur neige	Sauts 1 à 4 ou des cours de mises à niveau particuliers
Bosses niveau 3	MST 1, MST 2, atelier Bosses Comp-Dév
Sauts niveau 3	Pas de cours de mise à jour en 2012
Niveau 4	Au cas par cas

*L'ACSA ne reconnaîtra plus la formation de parc à neige de l'Alliance des moniteurs de ski du Canada (AMSC).

FORMATION DES MAF DES AF ET DES ÉVALUATEURS

Dans la présente section, on explique la structure et les processus utilisés par l'ACSA pour former et certifier les leaders des programmes d'entraînement Acro CAN :

1. Maîtres animateurs-formateurs (MAF)
2. Animateurs-formateurs (AF)
3. Évaluateurs (les MAF tiendront le rôle de maîtres-évaluateurs)



CONDITIONS POUR ÊTRE MAF, AF ET ÉVALUATEURS

Voici les compétences que devront posséder les MAF, les AF et les évaluateurs recherchés ainsi que les conditions auxquelles ils devront répondre :

- Bien comprendre et bien connaître toutes les composantes du développement des qualités athlétiques et des habiletés en ski et en acrobaties, en particulier les composantes qui ont trait à la phase de développement pertinente pour l'entraîneur;
- Bien comprendre les principes de croissance et de développement liés aux groupes d'âge et au MDLTA pour chaque contexte;
- Posséder d'excellentes compétences en communication et en leadership
- Être respecté par ses pairs, les athlètes et les leaders du sport
- Avoir des compétences reconnues dans la gestion de tâches administratives nécessaires

	Maître animateur-formateur ou maître-évaluateur	Animateur-formateur	Évaluateur
Entraîneur de club	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins le niveau 3 de l'ACSA ou être formé Comp-Dév • Être entraîneur de club actif ou entraîneur d'un niveau supérieur actif depuis 5 ans • Posséder de l'expérience en élaboration de documents • Être AF des entraîneurs de club depuis au moins 2 ans • Être évaluateur des entraîneurs de club depuis au moins 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder au moins la certification niveau 2 de l'ACSA ou super entraîneur • Avoir 4 ans d'expérience comme entraîneur en chef d'un club • Posséder 2 ans d'expérience en évaluation des entraîneurs de club • Avoir de l'expérience comme entraîneur en chef • Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Être entraîneur de club certifié depuis 2 ans • Être entraîneur en chef • Être entraîneur actif • Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
Module de ski technique 1 Le freeskiing sur terrain damé	<p>Les candidats doivent répondre à l'un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être certifié niveau 3 auprès de l'AMSC et de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) (entraîneur de haute performance, nouveau PNCE) • Avoir effectué le niveau 3 en bosses de l'ACSA (ou Comp-Dév) et le niveau 2 de l'AMSC • Être certifié niveau 4 de l'AMSC • Être entraîneur de bosses certifié niveau 4 de l'ACSA • Posséder des connaissances éprouvées en ski • Effectuer une demande de formation • Prendre part à l'atelier de formation de l'AF et du MAF sur le MST 1 de l'ACSA • Répondre aux critères de l'évaluation de l'atelier • Les candidats pourraient avoir besoin d'une formation et d'un mentorat complémentaires, lesquels sont donnés sous forme de formation par observation et d'animation en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes éléments que MAF, MST 1 • Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA 	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes éléments que MAF, MST 1 • Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA

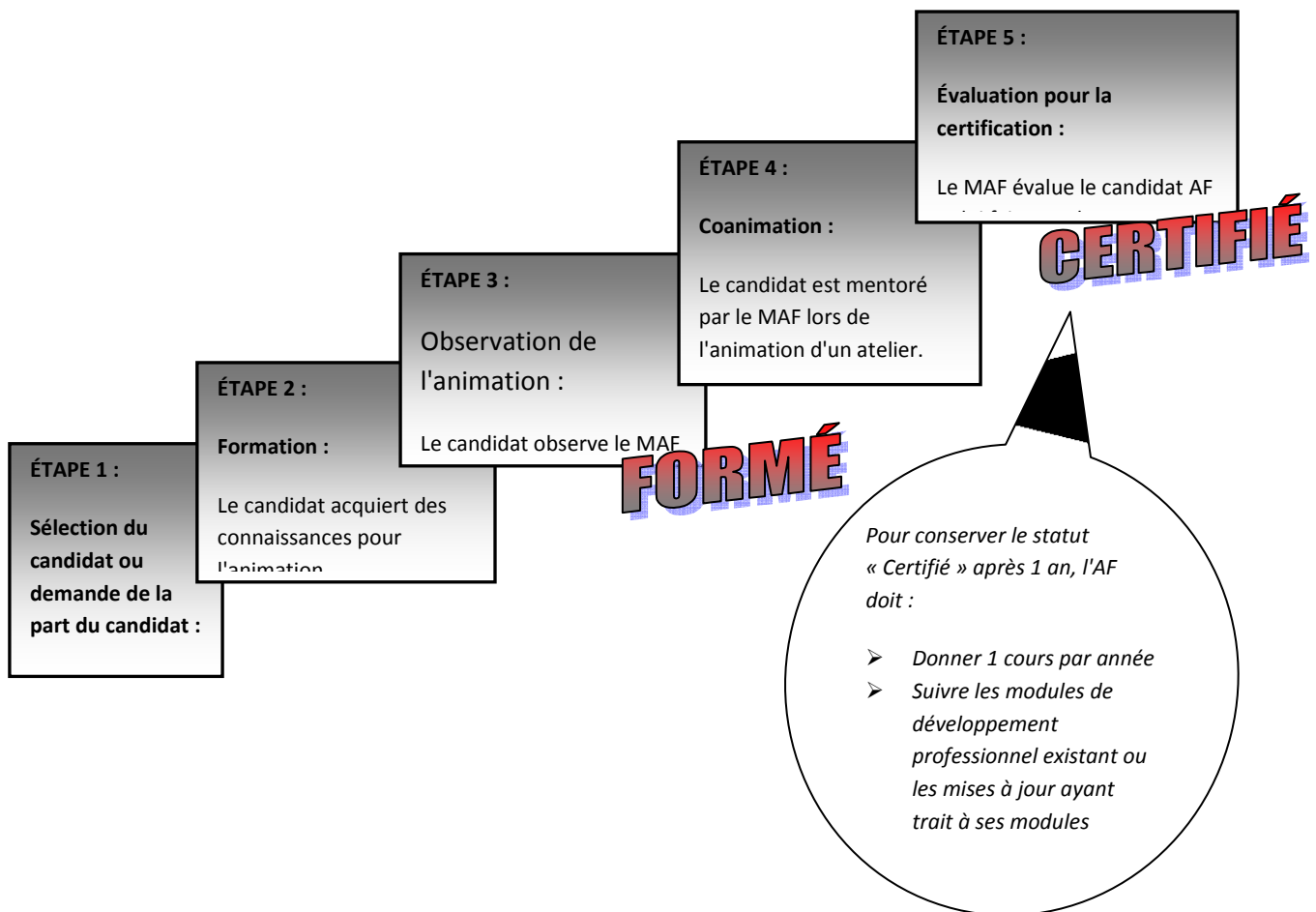
Module de ski technique 2 Bosses	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le niveau 3 en bosses Être certifié niveau 3 ou Comp-Dév Posséder des connaissances éprouvées en ski Avoir de l'expérience en compétition haute performance, au niveau de la Coupe continentale ou à des niveaux supérieurs Posséder de l'expérience en compétition de ski de bosses et des connaissances en ski acrobatique ou avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Effectuer une demande de formation Participer à l'atelier technique de développement de l'ACSA Avoir effectué le niveau 3 auprès de l'AMSC et de la FESC (un atout) 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le niveau 3 auprès de l'AMSC et de la FESC Avoir effectué le niveau 3 en bosses ou le niveau 4 en bosses Être certifié niveau 3 ou Comp-Dév Posséder des connaissances éprouvées en ski Avoir de l'expérience en compétition haute performance, au niveau de la Coupe continentale ou à des niveaux supérieurs Posséder de l'expérience en compétition de ski de bosses et des connaissances en ski acrobatique ou avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Effectuer une demande de formation Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué le niveau 3 auprès de l'AMSC et de la FESC Avoir effectué le niveau 3 en bosses le niveau 4 en bosses Être certifié niveau 3 ou Comp-Dév Posséder des connaissances éprouvées en ski Avoir de l'expérience en compétition haute performance, au niveau de la Coupe continentale ou à des niveaux supérieurs Posséder de l'expérience en compétition de ski de bosses et des connaissances en ski acrobatique ou avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
Module Sauts 1 Introduction au trampoline	<ul style="list-style-type: none"> Être certifié niveau 3 en trampoline Avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Avoir au moins 5 ans d'expérience en compétition ou à titre d'entraîneur de compétition Avoir effectué le niveau 2 en sauts ou en trampoline Avoir effectué le niveau 4 ou Comp-Dév 	<ul style="list-style-type: none"> Être certifié niveau 3 en trampoline Avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Avoir au moins 5 ans d'expérience en compétition ou à titre d'entraîneur de compétition Avoir effectué le niveau 2 en sauts ou en trampoline Avoir de l'expérience dans la formation des athlètes au niveau S'amuser grâce au sport et Apprendre à s'entraîner 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
Module Sauts 2 Manœuvres inversées au trampoline	<ul style="list-style-type: none"> Être certifié niveau 3 en trampoline Avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Avoir au moins 5 ans d'expérience en compétition ou à titre d'entraîneur de compétition Avoir effectué le niveau 2 en sauts ou en trampoline Avoir effectué le niveau 4 ou Comp-Dév 	<ul style="list-style-type: none"> Être certifié niveau 3 en trampoline Avoir au moins 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur sportif Avoir au moins 5 ans d'expérience en compétition ou à titre d'entraîneur de compétition Avoir effectué le niveau 2 en sauts ou en trampoline Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
Module Sauts 3 Manœuvres inversées sur sac gonflable et rampe d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'ancien processus pour devenir qualificateur de sauts Avoir effectué la formation d'AF Sauts niveau 2 de l'ancien système Avoir 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur Être formé dans toutes les 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'ancien processus pour devenir qualificateur de sauts Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA Avoir de l'expérience à titre d'AF Sauts 2 Avoir de l'expérience dans la formation d'athlètes aux niveaux Apprendre à s'entraîner et 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA

	<ul style="list-style-type: none"> disciplines Être formé dans tous les environnements Posséder la certification du nouveau Sauts 2 	<ul style="list-style-type: none"> S'entraîner à s'entraîner, et ce, dans différentes disciplines Être formé Comp-Dév ou niveau 3 du PNCE 	
Module Sauts 4 Sur neige, toutes les disciplines	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'ancien processus pour devenir qualificateur de sauts Avoir effectué la formation d'AF Sauts niveau 2 de l'ancien système Avoir 5 ans d'expérience à titre d'entraîneur Être formé dans toutes les disciplines Être formé dans tous les environnements Posséder la certification du nouveau Sauts 2 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir effectué l'ancien processus pour devenir qualificateur de sauts Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA Avoir de l'expérience à titre d'AF Sauts 2 Avoir de l'expérience dans la formation d'athlètes aux niveaux Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner, et ce, dans différentes disciplines Être formé Comp-Dév ou niveau 3 du PNCE 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
COMP-DÉV	<ul style="list-style-type: none"> Posséder la certification niveau 4 dans sa propre discipline Avoir de l'expérience en compétition à la Coupe continentale ou à des niveaux supérieurs Avoir de l'expérience à titre d'entraîneur lors des événements NorAm Posséder au moins 3 ans d'expérience dans un programme à temps plein Avoir au moins 10 ans d'expérience à titre d'entraîneur Avoir effectué toutes les mises à niveau de la formation de l'entraîneur de l'ACSA dans la nouvelle structure Effectuer toutes les formations de l'AF et de l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> Posséder la certification niveau 4 dans sa propre discipline Être certifié Sauts niveau 2 ou Sauts niveau 4B Avoir effectué MST 1 et 2 Avoir de l'expérience à titre d'entraîneur lors des événements NorAm Posséder au moins 3 ans d'expérience dans un programme à temps plein Effectuer la formation de l'AF de l'ACSA 	<ul style="list-style-type: none"> Posséder la certification niveau 4 dans sa propre discipline Avoir effectué MST 1 et 2 Avoir de l'expérience à titre d'entraîneur lors des événements NorAm Posséder au moins 3 ans d'expérience dans un programme à temps plein Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA
HAUTE PERFORMANCE	<ul style="list-style-type: none"> Avoir 5 ans d'expérience en Coupe du monde comme entraîneur de l'équipe nationale Posséder au moins 10 ans d'expérience au total à titre d'entraîneur Avoir effectué le niveau 4 ou 5 ou avoir sa certification du niveau 4 ou 5 Posséder de l'expérience en élaboration de documents techniques Posséder 2 ans d'expérience à titre d'AF 		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une demande de formation Effectuer la formation des évaluateurs de l'ACSA

PROCESSUS DE CERTIFICATION DES ANIMATEURS-FORMATEURS

Les AF sont des professionnels qui animent les ateliers techniques sur neige. Ces ateliers comprennent les modules spécifiques au sport ayant trait à la formation des athlètes. L'AF enseigne aux candidats entraîneurs à former des athlètes dans les phases se rapportant à leur discipline. L'AF occupe un rôle très important dans la communauté de l'ACSA. En effet, grâce à l'enseignement de l'AF auprès des entraîneurs, ces derniers acquièrent de solides connaissances et deviennent des leaders efficaces dans leurs programmes.

Pour former un animateur-formateur qui deviendra certifié, il faut suivre les étapes suivantes :



*** Si le candidat échoue à son évaluation, on lui recommandera de refaire les étapes 3 ou 4 jusqu'à ce qu'il soit prêt à réussir l'évaluation.**

Description de chaque étape :

ÉTAPE 1 : Sélection du candidat AF ou **demande** de la part du candidat qui souhaite devenir AF.

Certains candidats peuvent être automatiquement invités par l'ACSA à entamer la formation d'AF. Si un candidat n'a pas été sélectionné par l'ACSA, il peut effectuer une demande pour devenir AF au moyen du formulaire de demande qu'il obtiendra en communiquant avec l'ACSA. Il devra remplir le formulaire de demande et le faire parvenir au gestionnaire du programme des entraîneurs. Une fois que la demande est approuvée, il est possible de passer à l'étape 2.

ÉTAPE 2 : Formation pour devenir AF :

Une fois que le postulant a été accepté comme candidat AF, il doit participer à la formation d'AF. Cette formation consiste en une séance de formation en ligne permettant au candidat d'apprendre le contenu du cours et les processus d'animation liés à leurs modules particuliers. La formation peut également être effectuée en personne avant la coanimation. Le candidat AF sera formé dans le domaine de l'animation ainsi que dans celui de l'évaluation.

Contenu et processus de formation de l'AF :

Dans le tableau qui suit, on décrit le contenu et le processus de formation du candidat AF. Une fois que le candidat AF a été sélectionné, il doit donc suivre le processus de formation de l'AF de l'ACSA qui suit.

Calendrier habituel du processus :

ÉTAPE	DURÉE	MOMENT
Étude de toute la matière	2 jours	2 semaines avant l'atelier
Rencontre avec le MAF	2 heures	Avant le commencement de l'atelier
Observation de l'atelier	6 à 8 jours	Selon le calendrier
Le MAF doit faire le compte-rendu de l'atelier	1 heure	À la fin de l'atelier
1 ^{re} animation	6 à 8 jours	Dans les 18 mois après l'observation
Mentorat et évaluation	6 à 8 jours	En même temps que la 1 ^{re} animation; le mentor est le MAF
Compte-rendu	2 heures	À la fin de la 1 ^{re} animation; le MAF effectue le compte-rendu

Voici une liste de documents à étudier qui seront fournis par le MAF.

- Le *Guide de l'AF pour l'atelier technique*
- Le *Guide de l'AF pour tous les modules spécifiques au sport du PNCE : Analyse de la performance, Enseignement et apprentissage, Planification d'une séance, etc.*
- L'*Outil d'évaluation de l'entraîneur* et les *Normes relatives aux compétences et aux interventions*
- Les manuels techniques
- Les documents liés au programme Acro CAN
- L'information Wiki
- L'information des ressources pour entraîneurs sur le site Web de l'ACSA

Le candidat AF doit étudier le contenu de ces documents avant l'atelier technique. Lors de l'atelier technique, le candidat rencontrera le MAF afin de discuter du contenu de l'atelier et ensuite, il observera le MAF animer l'atelier en entier. Pendant l'observation, si le MAF croit que le candidat AF est en mesure de se pratiquer à animer, il pourra le laisser animer sous sa supervision.

Dès que l'atelier est terminé, le MAF fera un retour sur l'atelier avec le candidat AF, pendant une heure, pour s'assurer que celui-ci se sent prêt à animer un atelier au complet.

Une fois que le candidat a terminé la formation, il peut passer à l'étape trois.

ÉTAPE 3 : Observation de l'animation :

Lors de l'observation de l'animation, le candidat AF observera le MAF animer un atelier. Pour le candidat AF, les objectifs de cette étape consistent à :

- Apprendre comment planifier et mettre en œuvre tout le contenu du cours efficacement.
- Apprendre comment être un leader performant en observant un professionnel expérimenté.
- Apprendre à communiquer et à transmettre l'information de manière efficace.

Dans cette étape, le MAF pourrait également demander au candidat AF d'animer une partie du module ou de l'atelier. Le MAF observera alors le candidat pendant son animation.

Une fois que l'étape de formation sur l'animation est terminée, le candidat passera à l'étape 4.

ÉTAPE 4 : Coanimation pour l'évaluation :

Lorsque le candidat AF a terminé l'observation de l'animation, il sera prêt à animer un atelier technique en étant guidé par le MAF. À cette étape, le rôle du MAF consiste aussi à observer la performance du candidat AF comme animateur. Ses observations lui serviront pour l'évaluation finale menant à la certification. Le candidat devra satisfaire à des critères précis pendant son animation. Pour en savoir plus sur ces critères, veuillez consulter le formulaire d'évaluation pour la certification à la fin du présent document.

ÉTAPE 5 : Évaluation et compte-rendu pour la certification :

Lorsque la coanimation est terminée, le MAF remplira le formulaire d'évaluation de l'AF pour le candidat et il planifiera une rencontre pour le compte rendu. Au cours de la rencontre du compte-rendu, le MAF passera en revue l'évaluation avec le candidat. À ce moment, soit le processus de certification sera complété, soit le MAF et le candidat élaboreront un plan d'action

pour le compléter dans un avenir rapproché. Veuillez vous reporter à section 13 du *Formulaire de compte de rendu*.

Dès que le candidat est reconnu comme AF certifié, il commencera à animer des ateliers dans son contexte et sa discipline, et il sera accrédité par l'ACSA auprès de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).

Formation continue : Pendant le temps de certification de l'AF, il devra demeurer actif en prenant part à des activités de formation continue organisées par l'ACSA, comme l'apprentissage de la matière technique mise à jour ou les nouvelles possibilités de formations du PNCE.

L'ACSA devra périodiquement recueillir les données sur les ateliers animés par l'AF.

Contrôle de la qualité du travail des animateurs-formateurs :

Un MAF dirigera la vérification externe du travail de l'animateur-formateur lors de sa quatrième animation de l'atelier technique **ou** chaque trois ans. Cette vérification a pour objectif de vérifier que la qualité de l'enseignement et du transfert des informations techniques répond aux normes de l'ACSA et du PNCE.

Si un AF n'est pas évalué par un tiers au 4^e cours qu'il donne, il pourrait ne pas pouvoir animer un atelier avant que sa certification soit mise à jour. L'ACSA et l'AF doivent veiller à respecter le calendrier d'une manière efficace.

RESPONSABILITÉS DE L'AF

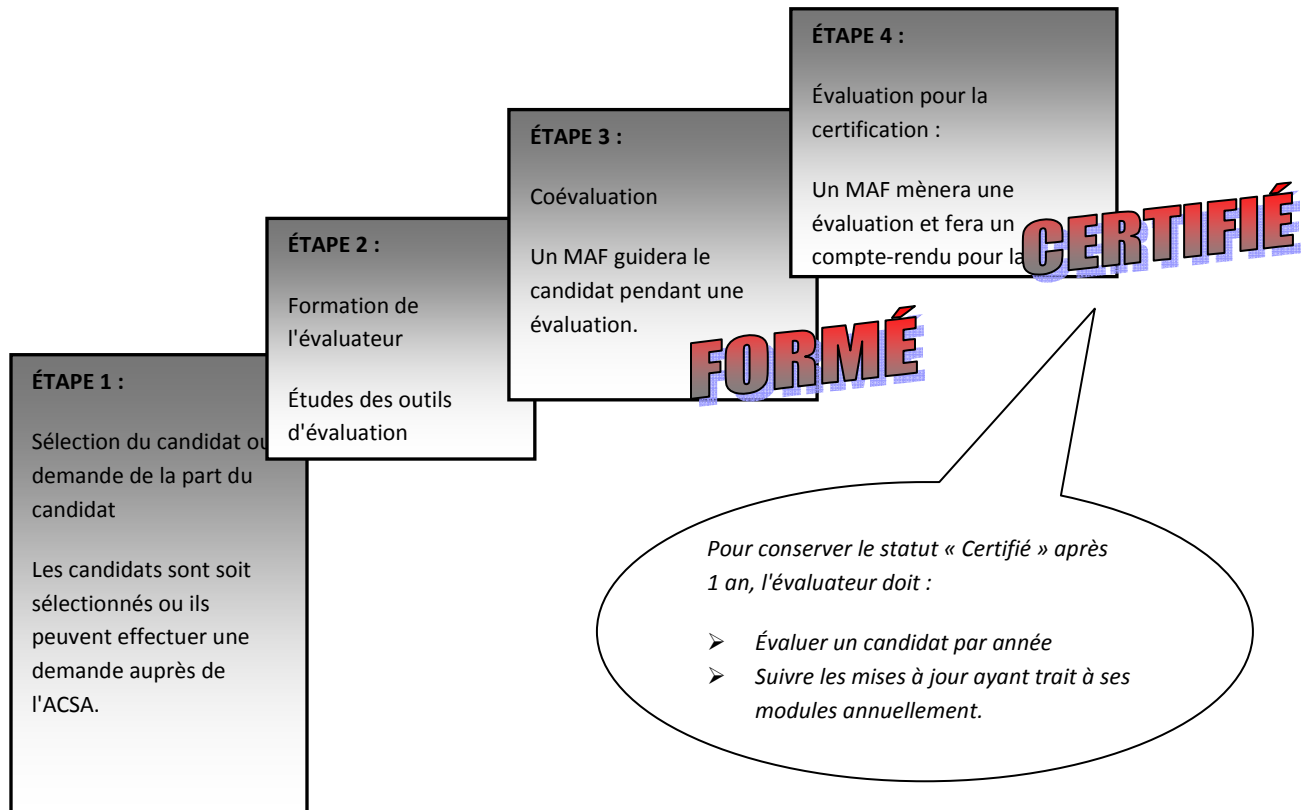
- ANIMER : L'animation consiste à donner l'atelier technique et à enseigner le contenu des modules spécifiques au sport du PNCE compris dans l'atelier. De nombreuses responsabilités accompagnent l'animation de l'atelier. Ces dernières sont énumérées dans le contrat de l'AF et dans le *Guide de l'AF pour l'atelier technique*.
- ÉVALUER : L'évaluation consiste à évaluer les compétences des entraîneurs au cours de l'atelier technique en utilisant l'*Outil d'évaluation des compétences de l'entraîneur*.
- SOUMETTRE DES FORMULAIRES D'ÉVALUATION : La soumission des formulaires d'évaluation consiste à faire parvenir les formulaires d'évaluation du candidat entraîneur à l'ACSA, à l'OPS concerné et à l'ACE.
- RESTER INFORMÉ : L'AF doit communiquer avec le MAF pour connaître les changements importants ou s'informer des mises à jour des modules.
- DEMEURER ACTIF :
 - L'AF doit renouveler annuellement son adhésion auprès de l'ACSA à titre d'entraîneur.
 - L'AF doit donner un atelier tous les deux ans.
 - L'AF devra se soumettre à une évaluation externe effectuée par un MAF lors de sa quatrième animation.

Tous les animateurs-formateurs suivront l'atelier de l'animateur-formateur du PNCE. Il s'agit d'un atelier général où l'on enseigne aux AF comment animer de façon efficace. L'ACSA s'occupe de planifier l'atelier au besoin et s'assure que ses AF et ses MAF ont suivi le cours.

PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'ÉVALUATEUR

Les évaluateurs sont des professionnels qui évaluent les candidats entraîneurs pendant qu'ils s'efforcent d'obtenir leur certification dans leur discipline. Les évaluateurs ont également la responsabilité importante de former les entraîneurs et de veiller à ce qu'ils possèdent de solides connaissances et à ce qu'ils deviennent des leaders efficaces pour les programmes de leurs athlètes et leurs équipes.

Pour former un évaluateur qui deviendra certifié, il faut suivre les étapes suivantes :



NOTES :

* Si le candidat échoue à son évaluation, on lui recommandera de refaire l'étape trois jusqu'à ce qu'il soit prêt à réussir l'évaluation.

Description de chaque étape :

ÉTAPE 1 : Sélection du candidat :

L'ACSA communiquera avec les candidats potentiels afin d'établir un plan d'action. Le candidat peut également effectuer une demande pour devenir évaluateur. Le candidat devra remplir le formulaire de demande et le faire parvenir au directeur des programmes pour entraîneurs de l'ACSA au coaches@freestyleski.com.

ÉTAPE 2 : Formation de l'évaluateur :

Le candidat doit suivre la formation d'évaluateur de contexte. Cette formation comprend l'étude de la matière du programme et des outils d'évaluation.

Contenu et processus de formation de l'évaluateur

Dans le tableau qui suit, on décrit le contenu et le processus de formation de l'évaluateur. Une fois que le candidat a été sélectionné pour devenir évaluateur, il doit suivre le processus de formation de l'évaluateur de l'ACSA qui suit :

Calendrier habituel du processus :

ÉTAPE	DURÉE	MOMENT
Étude de toute la matière	1 jour	1 à 2 semaines avant l'atelier
Rencontre avec le MAF pour la révision de la matière	2 heures	En personne ou en ligne, peu de temps avant la coévaluation
Observation et coévaluation	3 jours	Selon le calendrier
Le MAF doit faire le point sur la coévaluation	1 heure	À la fin de la coévaluation
1 ^{re} évaluation guidée sur le site	3 jours	Dans les 12 mois suivants, la coévaluation, le MAF évalue l'évaluation
Compte-rendu	2 heures	À la fin de la 1 ^{re} coévaluation; le MAF effectue le compte-rendu

Voici une liste de documents à étudier qui seront fournis par le MAF :

- *L'Outil et les normes d'évaluation des compétences de l'entraîneur*
- *Le Guide de l'évaluateur*
- *L'Outil d'évaluation et les Normes relatives aux compétences et aux interventions*
- *Le Manuel technique*

Le candidat évaluateur doit étudier le contenu de ces documents avant la coévaluation. Lors de la coévaluation, le candidat rencontrera le MAF afin de discuter du contenu des documents et ensuite, il examinera le MAF lors de l'observation d'un candidat entraîneur sur le site, observation qui sert à évaluer ce dernier.

Dès que cette coévaluation est terminée, le MAF fera un retour sur la coévaluation avec le candidat évaluateur, pendant deux heures, pour s'assurer que celui-ci se sent prêt à évaluer un candidat entraîneur lors d'une observation sur le site.

ÉTAPE 3 : Coévaluation :

Accompagné du MAF, le candidat évaluateur mettra en pratique les connaissances qu'il a acquises pendant sa formation en évaluant réellement un candidat entraîneur et son travail. Les évaluations seront fondées sur les aspects suivants de la formation des candidats entraîneurs :

- Les manuels : Les candidats entraîneurs doivent remplir des manuels pour les différents modules qu'ils suivent dans leur contexte. L'évaluateur doit donc évaluer et noter ces manuels. L'évaluateur doit remplir un formulaire d'évaluation officiel afin de donner ses commentaires sur le candidat entraîneur.
- Évaluation sur le site : Dans tous les contextes, les candidats entraîneurs doivent à deux reprises être observés sur le site par leur évaluateur. Le MAF guide ces observations alors que le candidat évaluateur procède à l'observation et à l'évaluation.

Lorsque la coévaluation est terminée, l'évaluateur doit faire parvenir les formulaires d'évaluations du candidat entraîneur à l'OPS, à l'ACSA et au PNCE pour leur signaler que le candidat entraîneur répond aux critères de la certification.

ÉTAPE 4 : Évaluation pour la certification :

Après avoir terminé l'évaluation guidée, le MAF évaluera officiellement le candidat évaluateur. Il choisira alors de clore le processus de certification ou de présenter un plan d'action au candidat pour qu'il se pratique davantage afin d'obtenir la certification d'évaluateur.

Une fois que le candidat évaluateur a été reconnu comme évaluateur, il doit contribuer aux évaluations des candidats entraîneurs « Formés » menant à la certification.

Contrôle de la qualité du travail des évaluateurs :

Le MAF dirigera la vérification externe des évaluations effectuées par l'évaluateur chaque trois ans. Cette vérification a pour objectif de vérifier si la qualité de l'évaluation et du transfert des informations techniques répond aux normes de l'ACSA et du PNCE.

Si l'évaluateur n'est pas évalué par un tiers dans sa troisième année à titre d'évaluateur, il pourrait ne pas pouvoir évaluer à nouveau avant que sa certification ne soit mise à jour. L'ACSA et l'évaluateur doivent tous les deux veiller à respecter le calendrier d'une manière efficace.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉVALUATEUR

- ÉVALUER :
 - Les manuels
 - Observation sur le site : lors des entraînements et des compétitions
 - *Les compétences des entraîneurs : L'évaluation des compétences des entraîneurs est habituellement effectuée au cours de l'atelier technique donné par l'AF ou le MAF, mais l'évaluateur peut également être formé pour effectuer cette évaluation, pourvu qu'il réponde aux conditions pour être AF.*
- COMPTE RENDU : Une fois que l'observation est terminée, que le manuel a été noté et que les formulaires d'évaluation ont été remplis, l'évaluateur doit rencontrer le candidat entraîneur pour leur faire part de ses résultats. Si le candidat ne répond pas aux critères, l'évaluateur devra lui présenter un plan d'action qui mènera à la certification.
- SOUMETTRE DES FORMULAIRES D'ÉVALUATION : La soumission des formulaires d'évaluation consiste à faire parvenir les formulaires d'évaluation du candidat entraîneur à l'ACSA, à l'OPS concernée et à l'ACE.
- RESTER INFORMÉ : L'évaluateur doit communiquer avec le MAF pour connaître les changements importants ou s'informer des mises à jour des modules.
- DEMEURER ACTIF :
 - L'évaluateur doit renouveler annuellement son adhésion auprès de l'ACSA à titre d'entraîneur.
 - L'évaluateur doit procéder à un type d'évaluation tous les deux ans.
 - L'évaluateur devra se soumettre à une évaluation externe effectuée par le MAF chaque trois ans.

MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS

Les MAF sont des professionnels spécialisés dans un contexte qui contribuent à la sélection des animateurs-formateurs et des candidats évaluateurs. Ils les forment, les mentorent et les évaluent afin qu'ils deviennent certifiés.

Les MAF tiennent aussi le rôle de maîtres-évaluateurs. Les MAF sont des professionnels qui contribuent à la mise au point de documents dans un contexte et du cheminement de formation du candidat. À cause de l'ensemble de leurs connaissances et de leur expérience dans un contexte et une discipline, ils sont des professionnels importants, c'est pourquoi ils peuvent tenir le rôle de maîtres-évaluateurs.

Un candidat peut cependant effectuer une demande auprès de l'ACSA afin d'être sélectionné comme possible candidat MAF. Il est entendu que, dans la plupart des contextes, l'équipe entière de MAF possédant toutes les compétences requises en animation ne sera pas disponible pour toute la durée des étapes initiales de l'élaboration des programmes. L'ACSA a pour objectif de sélectionner, de former et de superviser les candidats recommandés afin qu'ils répondent aux exigences en matière de compétences.

L'ACSA a aussi la responsabilité permanente de guider les MAF en leur fournissant la documentation nécessaire et en collaborant avec eux pour créer des plans stratégiques qui seront examinés, mis à jour et mis en œuvre.

De plus, l'ACSA doit s'assurer que ses MAF se tiennent informés et qu'ils restent actifs au moyen de communications et d'interventions régulières.

RESPONSABILITÉS DES MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS

- **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ :**
 - AF et évaluateur : Chaque deux ans, un MAF effectuera un « contrôle de la qualité » du travail des AF et des évaluateurs afin de s'assurer que la transmission et la mise en application de l'information répond aux normes de qualité de l'ACSA et que cette information est complète. Pour vérifier que le travail des AF et des évaluateurs répond aux normes, le MAF observera des séances d'évaluation et des ateliers techniques.
 - Documentation : Les AF et les évaluateurs doivent envoyer les formules d'entrée après chaque cours. Les formules d'entrée font partie des guides des LF, et l'ACSA les distribuent dès que le cours est terminé.
- **DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DE L'AF ET DE L'ÉVALUATEUR**
 - Le MAF assure la formation des AF qui est décrite à la section 4 du présent document.
 - Le MAF assure la formation des évaluateurs qui est décrite à la section 5 du présent document.
- **RÉVISION DE DOCUMENTS :** Le MAF doit communiquer régulièrement avec les évaluateurs et les AF pour connaître comment les cours et les évaluations progressent pour la mise à jour des documents et les besoins de mise jour des documents, etc. Il existe d'ailleurs une formule d'entrée à cet effet. Voici les documents à gérer :
 - *Le Guide de l'AF pour les modules spécifiques au sport*
 - Les manuels du candidat pour les modules spécifiques au sport
 - *Le Manuel technique*
 - *L'Outil et les normes d'évaluation*
 - La programmation et le contenu de l'atelier technique, en particulier le contenu de la partie sur neige.
 - Le contenu du Wiki
- **RESTER INFORMÉ :** Demeurez au courant des modules de développement professionnel de l'ACSA et de la documentation de l'ACE portant sur le contexte Comp-Dév.
- **DEMEURER ACTIF :**
 - Le MAF doit demeurer actif en ce qui concerne les certifications des candidats entraîneurs en mentorant les AF et les évaluateurs pendant les évaluations et les observations.
 - Le MAF doit renouveler annuellement son adhésion auprès de l'ACSA à titre d'entraîneur.
- **ANIMER :** Le MAF doit animer des ateliers techniques au besoin.

Comment le MAF devra-t-il former les animateurs-formateurs et les évaluateurs?

L'objectif de cette section est de servir de guide pour les MAF et de décrire le processus qu'ils doivent suivre lorsqu'ils forment les nouveaux candidats AF et évaluateurs.

Étape 1, la documentation : Lorsque le PNCE tient un atelier de formation des AF, le MAF doit veiller à ce que les candidats s'y inscrivent. Cet atelier pourrait avoir lieu avant ou après la première animation des AF.

Le MAF doit faire parvenir la documentation aux candidats afin qu'ils puissent l'étudier avant leur observation d'animation :

- Le manuel
- Des liens vers toutes ressources d'appui comme le Wiki de l'ACSA
- Les documents du programme Acro CAN
- Les guides pour tous les modules spécifiques au sport : voir la *Boîte à outils de l'AF de l'ACSA*
- Les outils d'évaluation :
 - Le *Guide de l'évaluateur*
 - L'*Outil et les normes d'évaluation*
 - L'*Outil d'évaluation des compétences des entraîneurs*

Étape 2, revue de la documentation avec les candidats : La journée avant un atelier technique ou l'observation d'un entraîneur sur le site, le MAF doit rencontrer le candidat et réviser la documentation avec eux pendant deux heures.

Étape 3, la coanimation : Le MAF animera un atelier technique ou une observation sur le site et le candidat l'observera. Le candidat pourra animer une partie de l'atelier si le MAF croit qu'il est prêt. Le MAF doit cependant observer et mentorer le candidat lors de son animation.

Étape 4, l'évaluation : Une fois que le candidat a terminé la formation, il devra animer un atelier technique ou une évaluation sur le site. Le MAF l'observera et l'évaluera pour la certification finale.

Les formulaires d'évaluation de l'évaluateur et de l'AF qu'utiliseront les MAF se trouvent aux sections 10 et 11. Ces formulaires servent de guides aux MAF durant les observations. Ils peuvent y prendre des notes sur les critères que les candidats doivent respecter, ce qui sera utile pour le compte-rendu.

Étape 5, le compte-rendu et gestion du plan d'action : Après que les candidats ont animé un atelier ou effectué une observation sur le site, le MAF le rencontrera pour le compte-rendu afin de passer en revue les commentaires sur son animation.

Le MAF doit remplir le formulaire d'évaluation approprié qui se trouve dans la section des annexes.

Étape 6, communication d'information : Le MAF doit remplir le formulaire d'inscription de l'entraîneur du PNCE et le faire parvenir à l'ACSA et à l'ACE afin que les dossiers soient mis à jour pour refléter le nouveau statut d'AF ou d'évaluateur.

RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS, DES AF, DES MAF ET DES ÉVALUATEURS

ÉCHELLE SALARIALE DES ENTRAÎNEURS

Dans la présente section, on décrit les lignes directrices recommandées en ce qui concerne le taux de rémunération quotidienne des entraîneurs. Le salaire des entraîneurs peut varier d'une région à l'autre du pays pour différentes raisons, comme l'expérience des entraîneurs ou la structure financière des clubs. Il revient aux clubs de décider du salaire de leurs entraîneurs.

Voici des facteurs à prendre en considération :

- L'éducation et la certification
- L'expérience connexe à l'entraînement
- L'expérience en leadership
- L'expérience en compétition
- L'entraîneur doit signer une entente de service bénévole. Toutefois, les entraîneurs de la plupart des clubs sont des employés professionnels pour l'entraînement.

Tous les entraîneurs doivent être inscrits auprès de l'ACSA ou avoir obtenu une autorisation de l'ACSA.

Au besoin, reportez-vous au MDLTA de l'ACSA : <http://freestyleski.com/wp/fr/club/ltad/>

ATELIER	TAUX QUOTIDIEN DE BASE	EXPÉRIENCE EN ENTRAÎNEMENT	EXPÉRIENCE EN COMPÉTITION	AUTRES FACTEURS
ENTRAÎNEUR DE CLUB S'AMUSER GRÂCE AU SPORT ET APPRENDRE À S'ENTRAÎNER Acro CAN 1 et 2	75 \$/jour ou 15 \$/heure à 175 \$/jour ou 25 \$/heure Le salaire des entraîneurs récemment certifiés ayant peu d'expérience sera moins élevé que celui des autres entraîneurs. Certains jeunes entraîneurs peuvent travailler comme bénévoles, mais ils devront être mentorés lorsqu'ils travailleront avec les enfants.	Un entraîneur doit avoir au moins une année d'expérience en entraînement avant de pouvoir obtenir le salaire de 100 \$ par jour. Pour un apprentissage et un enseignement efficaces, il faudrait idéalement que les entraîneurs soient mentorés et qu'ils aient suivi les modules multisports du PNCE.	L'expérience en compétition peut influencer grandement le taux de rémunération d'un entraîneur. Par exemple, un athlète d'une équipe nationale peut demander plus de 300 \$ par jour. Il est important que les entraîneurs soient formés pour superviser les enfants avec lesquels il travailleront et pour leur enseigner les habiletés associées à leur phase de développement.	L'expérience de vie d'un entraîneur auprès d'enfants ou son expérience comme responsable d'enfants dans d'autres domaines améliorera son efficacité en tant qu'entraîneur. Les clubs devraient rechercher des entraîneurs possédant ces types d'expériences et tenir compte de ces expériences lorsqu'ils décident de leur salaire.

<p>SUPER ENTRAÎNEUR (PROFIL COMPÉTITION, CONTEXTE INTRODUCTION [COMP-INT] AVANCÉ)</p> <p>S'AMUSER GRÂCE AU SPORT, APPRENDRE À S'ENTRAÎNER ET S'ENTRAÎNER À S'ENTRAÎNER</p> <p>Acro CAN 1 à 3</p>	<p>Entraîneur de club certifié ayant effectué le MST 1 : 150 \$/jour ou 18 \$/heure</p> <p>Super entraîneur certifié : 200 \$/jour ou 30 \$/heure</p>	<p>Minimum 3 années</p>	<p>L'expérience en compétition constitue un avantage à bien des égards, en particulier parce qu'un entraîneur ayant de l'expérience en compétition servira de modèle pour les jeunes athlètes.</p>	<p>Généralement, un entraîneur en chef qui est bien organisé et bien formé peut aider à mentorer les entraîneurs possédant moins d'expérience.</p>
<p>COMP-DÉV</p> <p>S'ENTRAÎNER À S'ENTRAÎNER À S'ENTRAÎNER À LA COMPÉTITION</p> <p>Acro CAN 3 et 4</p>	<p>Super entraîneur certifié ayant le statut de qualificateur de sauts (Saut 4) : 200 \$/jour ou 25 \$/heure</p> <p>Entraîneur certifié Comp-Dév : 250 \$/jour</p>	<p>3 à 5 ans</p>	<p>Idéalement, l'entraîneur devra avoir compétitionné aux Séries canadiennes et à des niveaux supérieurs, ou avoir compétitionné à des niveaux équivalents dans d'autres disciplines.</p>	<p>À ce niveau, des connaissances approfondies ou une formation d'entraîneur dans une discipline en particulier et en science du sport constituent des éléments utiles et la base d'un programme de qualité!</p>

ÉCHELLE SALARIALE DES ANIMATEURS-FORMATEURS

Les AF sont des professionnels qui animent les ateliers techniques sur neige. Ces ateliers comprennent les modules spécifiques au sport ayant trait à la formation des athlètes.

Leur formation d'AF auprès de l'ACSA et du PNCE est à jour et ils sont certifiés pour donner les ateliers seuls. L'échelle salariale qui suit indique le salaire que devrait recevoir un AF selon certains niveaux d'expérience :

ATELIER	N ^{bre} DE JOURS	AF EN FORMATION	AF CERTIFIÉ	GESTION DU BUDGET
<p>ENTRAÎNEUR DE CLUB</p>	<p>Atelier de 3 jours sur neige et en classe</p>	<p>150 \$ (en observation ou mentoré)</p>	<p>De 200 \$ à 250 \$</p>	<p>L'OSP paye les frais et les dépenses de l'AF.</p> <p>Le candidat doit payer des frais de 40 \$ à l'ACSA pour le matériel de cours.</p>
<p>MODULES SUPER ENTRAÎNEUR</p>	<p>2 à 3 jours</p>	<p>150 \$</p>	<p>250 \$</p>	<p>Une MAF peut exiger 300 \$, salaire qu'il devra négocier avec l'OPS d'accueil.</p>

COMP-DÉV	6 à 10 jours	200 \$	300 \$	Le budget est organisé et géré par l'ACSA. Les frais et les dépenses pour l'AF et le MAF sont payés par l'ACSA.
-----------------	--------------	--------	--------	---

ÉCHELLE SALARIALE DES MAÎTRES ANIMATEURS-FORMATEURS

Le MAF est celui qui forme, mentore et évalue les AF et qui contribue à l'élaboration du matériel de cours, des documents techniques et théoriques ou des politiques au sein des programmes d'entraînement de l'ACSA. Voici des propositions de salaires. Les négociations détermineront la rémunération réelle du MAF.

ATELIER	N ^{bre} DE JOURS	RÉMUNÉRATION QUOTIDIENNE DE BASE	EXPÉRIENCE EN HAUTE PERFORMANCE	GESTION DU BUDGET
ENTRAÎNEUR DE CLUB	3 jours, sur neige Temps consacré à l'administration supervisée inclus	300 \$	325 \$	L'ACSA et l'OPS travaillent ensemble afin de payer les frais et dépenses du MAF à l'aide de subventions qu'ils peuvent obtenir.
MODULES SUPER ENTRAÎNEUR	2 à 3 jours	325 \$	350 \$	L'OPS peut organiser l'atelier avec un AF autorisé par l'ACSA.
COMP-DÉV	6 à 10 jours	350 \$	De 375 \$ à 400 \$	L'ACSA s'occupe de la gestion du budget.

ÉCHELLE SALARIALE DES ÉVALUATEURS

L'évaluateur est celui qui évalue les candidats entraîneurs pour la certification. Il doit avoir effectué la formation de l'évaluateur ou de l'animateur-formateur de l'ACSA. L'échelle salariale qui suit indique le salaire que devrait recevoir un évaluateur dans les différents contextes.

Actuellement, l'ACSA ne possède pas de politique d'évaluation établie. Les clubs et les OPS devraient utiliser la formule qui suit pour déterminer les frais :

Note : Le salaire et les frais de déplacement négociés seront divisés par le nombre de candidats. Le club et les candidats doivent couvrir ces frais dans un délai de 30 jours. Cette procédure peut être effectuée par l'évaluateur gratuitement, dans le cadre de son entente avec le club hôte, l'OPS hôte ou l'OTS hôte. Cette façon de faire est encouragée.

ATELIER	N ^{bre} DE JOURS	ÉVALUATEUR EN FORMATION	ÉVALUATEUR CERTIFIÉ	GESTION DU BUDGET
ENTRAÎNEUR DE CLUB	1 jour	De 150 \$ à 200 \$	De 150 \$ à 250 \$	Afin d'économiser les frais des évaluateurs, les clubs devraient faire faire des évaluations par leurs entraîneurs en chef. Il s'agit d'ailleurs d'une tâche qui fait partie de la description d'emploi de l'entraîneur en chef. Autrement, les clubs peuvent organiser une « journée d'évaluation » à une date près de celle d'une compétition de club ou d'un entraînement centralisé.
MODULES SUPER ENTRAÎNEUR	1 jour	De 150 \$ à 200 \$	De 150 \$ à 300 \$	Certains entraîneurs peuvent être évalués dans l'atelier technique et obtenir leur certification s'ils sont remarquablement compétents et bien préparés lorsqu'ils commencent l'atelier. Toutefois, la plupart des entraîneurs seront évalués au cours de l'année suivant le cours lors d'entraînements et de formations supplémentaires.
COMP-DÉV	1 à 2	300 \$	325 \$	Le budget est organisé et géré par l'ACSA. Les frais et les dépenses pour l'AF et le MAF sont payés par l'ACSA. L'évaluation des candidats est effectuée aux Championnats nationaux chaque année.

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE SUR LES DÉPENSES DE L'ACSA

L'OPS n'est pas tenue de respecter ce qui suit. À titre de référence, voici la politique en vigueur sur les dépenses de l'ACSA :

- Déplacements en avion : L'équivalent des tarifs Tango d'Air Canada (sauf si d'autres tarifs ont été approuvés)
- Déplacement en auto : Selon le kilométrage, à raison de 0,35 \$ par kilomètre
- Repas : 45 \$ par jour, sauf si un autre montant a été approuvé, lors des déplacements dans le cadre d'activités approuvés par l'ACSA
- Logement : Le meilleur tarif négocié à un hôtel approuvé par l'ACSA

Veillez noter que les entraîneurs ne devraient pas être automatiquement admissibles aux subventions de déplacement lorsqu'ils entraînent des athlètes chaque jour, localement dans un programme normal. Pour bénéficier de financement provenant de subventions de déplacement pour les activités particulières ou les cours spéciaux, il faut en faire la demande en avance auprès de l'employeur et cette demande doit être approuvée par celui-ci.

De plus, habituellement, aucune journée additionnelle n'est accordée pour la paperasse et les formalités administratives ou les déplacements des AF. Les évaluations sont généralement effectuées pendant le cours. Les heures supplémentaires dépassant le nombre d'heures accordées doivent aussi être négociées directement auprès de l'OPS hôte, de l'OTS hôte, du club hôte ou de l'ACSA. Si le groupe comprend plus de six candidats, l'AF pourrait demander des heures supplémentaires s'il en a besoin pour terminer les évaluations des compétences.

En tout temps, les OPS, les OTS, l'ACSA et les clubs peuvent demander à leur personnel qualifié de donner des cours et d'effectuer des évaluations. Ces tâches font partie du contrat normal de ce personnel. On incite d'ailleurs ces organismes à faire appel à leur personnel pour donner des cours procéder à des évaluations. Dans ces cas, les entraîneurs pourraient ne pas recevoir de rémunération supplémentaire, sauf si elle a été négociée avec l'hôte. Les frais de l'ACSA par cours et toute la paperasse doivent être diminués, et les documents de l'ACSA doivent être achetés et utilisés. Dans ces cas, le club et l'OPS ou l'OTS pourraient décider d'offrir ces occasions de formation à un prix réduit.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER TECHNIQUE

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DU COURS

Actuellement, chaque OPS établit les frais de cours et gère habituellement tous les cours dans le contexte Comp-Int (les modules d'entraîneur de club et de super entraîneur). L'ACSA établit les prix des cours du contexte Comp-Dév et offre les cours de ce contexte en collaboration avec les OPS.

Tous les cours doivent être enregistrés auprès de l'ACSA six semaines avant la date le commencement des cours. Ce délai permet une préparation et une administration adéquates en vue d'offrir un cours de qualité.

ATELIER	N ^{bre} DE JOURS	FRAIS DU COURS	FRAIS DE L'ACSA	GESTION DU BUDGET
ENTRAÎNEUR DE CLUB	3 jours, sur neige Temps consacré à l'administration supervisée inclus	De 250 \$ à 325 \$	40 \$, comprenant le manuel et la documentation	L'OPS peut organiser l'atelier avec un AF. L'OPS doit informer l'ACSA sur la tenue du cours au moins six semaines à l'avance.
MODULES SUPER ENTRAÎNEUR	2 à 3 jours	275 \$ pour 2 jours, 325 \$ pour 3 jours	Il doit y avoir le manuel Acro CAN de 25 \$ comprenant tous les modules du PNCE.	L'OPS peut organiser l'atelier avec un AF. L'OPS doit informer l'ACSA sur la tenue du cours au moins six semaines à l'avance.
COMP-DÉV	6 à 8	1350 \$, comprenant les six modules multisports du PNCE, MST 1 et MST 2 Ces frais comprennent la correction du manuel. Il faut déduire 100 \$ par module ayant déjà été suivi.	Les manuels sont compris.	Lien vers l'aperçu du programme de Développement de compétition pour entraîneurs de bosses http://freestyleski.com/wp/fr/coach/program/

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES COURS

Voici une proposition de budget de fonctionnement pour un atelier technique :

BUDGET POUR UN ATELIER SUR NEIGE D'ENTRAÎNEUR DE CLUB			
Animateur-formateur :			
Lieu de l'atelier :			
Dates :			
REVENUS	PRÉVISION	CHIFFRES RÉELS	NOTES
Frais de cours du candidat			300 \$/personne (proposition)
Soutien des OPS?			Associations d'entraîneurs, associations de ski acrobatique, ACE
	0		
DÉPENSES			
Coûts de l'AF :			
Frais			200 \$ à 225 \$/jour (selon l'expérience) + les dépenses, 3 à 4 jours
Vol			
Déplacement en auto			0,35 \$/km
Nourriture			40 \$/jour
Billets de remontée mécanique			Soutien possible du centre de ski?
Coûts du MAF :			
Frais			250 \$ à 275 \$/jour (selon l'expérience) + les dépenses
Vol			
Déplacement en auto			0,35 \$/km
Nourriture			40 \$/jour
Billets de remontée mécanique			Soutien possible du centre de ski?
Manuels : 40 \$/manuel plus les frais d'expédition			L'ACSA facture les frais de manuels à l'OPS pour chaque cours.
Temps d'évaluation pour chaque candidat			L'évaluateur local qui voit le candidat pendant les entraînements hebdomadaires a-t-il des subventions du gouvernement? Les frais de cours couvrent-ils les frais d'évaluation?
Total des dépenses	0		
Total des revenus	0		
SOLDE	0		

PLANIFICATION DE L'ATELIER TECHNIQUE

Le but de la présente section consiste à servir de guide général pour l'OPS qui organise un atelier technique. Il est possible que les organismes situés dans les provinces où les hivers sont très longs souhaitent planifier davantage d'ateliers ou adapter leurs horaires.

MOMENT OÙ DONNER LES MODULES

Les OPS souhaitent au minimum programmer les modules pour permettre les progressions suivantes :

Avril :

- Parc à neige et demi-lune
- MST 1 et 2

Mai :

- Sauts 1

Juin :

- Sauts 2

Juillet et août :

- Sauts 3 A et B, rampe d'eau
- Sauts 3, sac gonflable

Novembre à décembre :

- Sauts 3, sac gonflable
- Sauts 4 A et B, sur neige
- Sauts 4C, évaluation des doubles au besoin – Mentorat et évaluation de l'entraîneur en chef
- Entraîneur de club
- Parc à neige et demi-lune

Décembre à mars : à planifier au besoin

- Sauts 3, sac gonflable
- Sauts 4 A et B, sur neige
- Sauts 4C, évaluation des doubles au besoin – Mentorat et évaluation de l'entraîneur en chef
- Entraîneur de club
- Parc à neige et demi-lune
- MST 1 et 2

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ANIMATION DE L'ATELIER

Liste de choses à faire :

- Chaque année, au **30 NOVEMBRE** :
 - ☑ Planifier les ateliers en effectuant les réservations auprès d'un centre de ski et en avisant les membres des dates de chacun des ateliers. Informer le directeur des programmes pour entraîneurs de l'ACSA.
 - ☑ Demander à l'AF de discuter avec un employé du centre de ski au sujet du terrain particulier nécessaire pour l'atelier.
 - Temps de dameuse possible? Coût?
 - Salle de classe : L'AF aidera également l'OPS concernant la salle de classe.
 - ☑ Commander les manuels appropriés en nombre suffisant pour toute la saison auprès de l'ACSA. Par exemple : 25 *Module de ski technique 1*, 15 *Manuel de l'entraîneur de club*, 15 *Module de ski technique 2*, etc. Faites parvenir votre commande à : jonathandagostino@freestyleski.com

- **15 DÉCEMBRE** :
 - ☑ L'OPS doit donner rendez-vous à ses AF pour les ateliers qu'il organise. S'il ne possède pas de liste à jour d'AF ou d'évaluateurs, communiquez avec le directeur des programmes pour entraîneurs de l'ACSA.
 - ☑ L'OPS doit s'assurer que les AF disposent de quantités suffisantes de manuels.
 - ☑ Signer le contrat avec les AF : L'OPS peut utiliser le modèle de contrat de l'ACSA. Ce modèle devra être adapté aux besoins particuliers des OPS, car il a été conçu pour l'ACSA et la Colombie-Britannique. Cliquez sur le lien qui suit pour en obtenir une copie :
<https://www.dropbox.com/s/aci3ta25t6t3l83/LF%20Contract%20July%2010%202012.doc?m>

- **TROIS SEMAINES AVANT UN ATELIER** : Faire parvenir le lien du matériel de cours aux candidats. Communiquer avec le directeur des programmes pour entraîneurs de l'ACSA au coaches@freestyleski.com.
 - ☑ Communiquer avec les candidats pour leur faire savoir quelles sont les dépenses liées au cours :
 - Billets de remontée mécanique
 - Hôtel
 - Déplacements
 - Frais de cours
 - Inscription des entraîneurs sur le site Web de l'ACSA :
<http://freestyleski.com/wp/fr/member-services/cfsa-member-registration/>
 - ☑ L'OPS doit veiller à ce que son AF possède tous les courriels et numéros de téléphone des candidats inscrits. À ce moment, il pourrait commencer à utiliser le formulaire d'inscription du PNCE pour assurer le suivi des inscriptions.

- Rappeler au AF de faire parvenir un courriel aux candidats pour se présenter, planifier une rencontre (endroit et date), et leur expliquer ce à quoi ils doivent s'attendre (l'AF trouvera cette information dans ses guides également).
- Les manuels. Prévoir comment l'AF recevra les manuels en temps pour l'atelier.

GESTION APRÈS LE COURS

- FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU PNCE :
 - ☑ Veiller à obtenir une copie du formulaire d'inscription du PNCE de la part de l'AF immédiatement après l'atelier.
 - ☑ L'information comprise dans le formulaire devra être entrée dans la base de données de l'ACE *Le casier*. Si l'OPS n'a pas suivi la formation sur *Le casier*, il doit communiquer avec l'ACSA afin de la suivre.
 - ☑ Il faut également faire parvenir ce formulaire d'inscription à l'ACSA au : coaches@freestyleski.com
 - ☑ Il faudra peut-être entrer les données du formulaire dans la base de données de l'ACSA également : SDNA
 - Plan en cours de développement

- FORMULAIRES D'ÉVALUATIONS :
 - ☑ L'AF devra faire parvenir tous les formulaires d'évaluations à son OPS au plus tard cinq jours après l'atelier. L'OPS devra aussi veiller à ce que chaque candidat reçoive une copie verrouillée.
 - ☑ Ces dernières devront être envoyées à l'ACSA également.

ADHÉSION ET ASSURANCE

Les entraîneurs doivent s'inscrire ou renouveler leur inscription le 1^{er} juin de chaque année au www.freestyleski.com ou au moins avant leur première journée à titre d'entraîneur ou comme participant à une activité liée au ski acrobatique. L'inscription ou le renouvellement d'inscription assure à l'entraîneur, l'AF, le MAF ou l'évaluateur qu'il est assuré.

ACCIDENTS

Voici ce que doit faire l'OPS si un membre se blesse pendant qu'il participe à une activité sanctionnée par l'ACSA :

- Veiller à remplir un formulaire *Déclaration d'accident* et le faire parvenir au bureau de l'ACSA. Le responsable de l'activité en cours a le devoir de remplir ce formulaire.
- Le formulaire *Déclaration d'accidents* se trouve au :
<http://freestyleski.com/wp/fr/member-services/insurance/>

LIENS:

LIENS ET RESSOURCES :

Formulaire d'évaluation de l'AF

Formulaire de l'évaluateur

Contrat de l'AF

Demande de l'AF

ACE : <http://www.coach.ca/>

Wiki : http://www.canfreestyle.com/wiki/fr/?doing_wp_cron

Site de partage de fichier à distance

Cheminement de l'entraîneur et aperçu général du programme :

<http://freestyleski.com/wp/fr/coach/program>